

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mai 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHICHI - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. GRANDGUILLAUME - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DECOMBARD (pouvoir M. MARTIN) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MASSON) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir MME CHARRET-GODARD) - Mme HERVIEU (pouvoir M. FAVERJON) - Mme DURNERIN (pouvoir MME HILY) - M. BORDAT (pouvoir MME TOMASELLI) - M. HOUPERT (pouvoir MME ERSCHENS) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. CHEVALIER)

OBJET DE LA DELIBERATION

Mairie de quartier de la Fontaine d'Ouche- Règlement intérieur

Mme Tomaselli au nom de la commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Lancé en 2007, le projet de rénovation urbaine du quartier de la Fontaine d'Ouche a pour objectif de renforcer l'attractivité et d'améliorer la qualité résidentielle du quartier. Une première phase s'est achevée en novembre 2013 avec la livraison du premier bâtiment du centre commercial, et de ses abords. C'est dans ce cadre rénové que les nouveaux locaux de la mairie de quartier et de la bibliothèque sont installés depuis quelques semaines.

La mairie de quartier est structurée autour de trois fonctions :

- accueil du public,
- prestations municipales et sociales (état civil, renseignements, médiation sociale, permanence d'élus),
- prestations de services par des partenaires sociaux.

Différentes permanences se dérouleront dans ses locaux :

- des travailleurs sociaux du Centre Communal d'Action Sociale,
- des associations à vocation sociale (Crésus, Secours Catholique, Solidarité Femmes),
- des élus ou des services de la Ville.

Dans le but d'organiser la vie de cet établissement, le Conseil Municipal est invité à approuver le projet de règlement intérieur annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la solidarité, de la citoyenneté et de la démocratie locale, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de règlement intérieur de la mairie de quartier de la Fontaine d'Ouche, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale.

2 - m'autoriser à signer le règlement intérieur définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 56

Abstentions : 3